

haute finance", qui se préoccuperait à ce sujet. Les gens qui devraient le plus s'inquiéter en notre pays qui offre d'immenses avantages et dont les ressources encore inexploitées sont vastes sont les Canadiens et les Canadiennes qui doivent l'emploi qu'ils ont obtenu par le passé et qui devront un accroissement de leur emploi à l'avenir au mobile de la concurrence avec tous les risques et toutes les pertes possibles qu'elle comporte.

Qu'on ne vienne pas dire que je prête en cela un mobile sinistre au Gouvernement et à ses partisans. Le Gouvernement a parfaitement le droit d'avoir foi,—et il en va de même des partisans du Gouvernement,—dans le pouvoir centralisé et dans les lois en vertu desquelles il peut exercer ce pouvoir par décret, s'il décide que les événements motivent cette ligne de conduite. Mais qu'on ne se fasse pas illusion sur ce que cela peut signifier. Il ne s'agit plus de compter sur les freins et contrepoids qui, aux termes de notre constitution, visaient, entre autres choses, à écarter les entraves à la libre concurrence et à l'initiative privée. C'était pour cela qu'on avait réservé aux provinces la propriété et les droits civils. Cela ne constitue pas une opposition au monopole, quoi qu'on dise.

Le principe, clairement exposé, en vertu duquel on a statué sur la demande des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien et qui s'appliquerait avec tout autant de rigueur à tout autre genre d'activité c'est que le Gouvernement est disposé à substituer sa propre décision à celle de tout particulier ou groupe de particuliers qui croient pouvoir, grâce à leurs efforts et à leur énergie, offrir des services utiles à la population.

Le socialisme a ses partisans, dont certains sont des plus sincères. Je ne doute aucunement que ceux qui préconisent la doctrine socialiste soient pleinement convaincus qu'elle est la plus favorable à la population du pays. Quoiqu'on puisse en dire par ailleurs, le principe fondamental du socialisme est la mainmise de l'État sur les moyens de production, de transport et de communication. Ceci ne veut pas dire qu'un gouvernement socialiste saisirait inévitablement tous les domaines de la production, du transport et des communications. Le Gouvernement socialiste n'a fait aucune tentative dans ce sens en Angleterre. Il ne semble avoir créé des monopoles d'État que lorsqu'il en était venu à la conclusion que les intérêts de la population et de l'industrie l'exigeaient. Comme nous le savons évidemment d'après les discours prononcés en Angleterre, les opinions variaient sur la portée à donner à ce programme. Le point important à retenir, c'est que personne ne pouvait savoir quelles autres industries ou quels autres domaines seraient atteints plus tard.

[L'hon. M. Drew.]

Ce que beaucoup semblent avoir de la difficulté à comprendre, c'est que le Gouvernement actuel pourrait maintenant monopoliser toute industrie, sans consulter le Parlement, s'il décidait que la chose est nécessaire. Chose certaine, la ligne de conduite que vient d'annoncer le Gouvernement,—je ne parle pas du refus opposé à une demande en particulier mais de la ligne de conduite annoncée par le Gouvernement,—donne un nouveau sens aux paroles du premier ministre quand, il y a quelque temps, il a dit sa conviction que les socialistes n'étaient que des libéraux trop pressés. Si cette déclaration voulait dire quelque chose,—et je suis certain qu'on voulait lui donner un sens très précis,—on a sûrement voulu indiquer qu'il n'y avait entre les deux partis qu'une différence de degrés. Ces paroles prennent sûrement une nouvelle signification lorsque nous entendons le Gouvernement actuel formuler un programme à ce point conforme à la doctrine socialiste selon laquelle l'État a, non seulement le droit, mais encore le devoir de veiller de telle sorte aux affaires de la nation qu'il pourra, dans sa sagesse, décider quand il y aura concurrence et quand il n'y en aura pas.

Le Gouvernement actuel a dit beaucoup de choses à propos des monopoles. Après un temps d'oubli commode, il a prétendu s'être acquis des mérites considérables par des tentatives visant à l'élimination des monopoles au moyen de poursuites judiciaires intentées en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions. Il a refusé d'autoriser l'emploi de ce qu'on tient, aux États-Unis, pour des pratiques du loyal commerce, en soutenant qu'elles pourraient priver nos gens des fruits de la concurrence. Quelle qu'ait été la valeur de l'argument, c'est celui dont le Gouvernement s'est servi. Maintenant, il enfreint le principe même dont s'inspirent les lois qu'il a fait observer. La différence, bien entendu, c'est que les monopoles de l'État sont bien plus étendus. Autre différence, l'État est aussi en mesure d'empêcher quiconque de faire concurrence à ses monopoles. L'histoire nous enseigne que le monopole d'État peut, tout aussi bien que le monopole privé, détruire les droits et la liberté des gens.

La liberté personnelle est la grande question à l'ordre du jour dans le monde. Si nous voulons conserver cette liberté, nous devons nous rappeler que la liberté des particuliers, ou des groupes de particuliers, de décider de leur propre ligne de conduite, des risques à courir et des nouveaux domaines d'activité à exploiter, fait partie de la force de notre régime. Dans le monde où nous vivons aujourd'hui, la concurrence est très vive. L'Allemagne a rétabli son économie au delà des rêves les plus optimistes de quiconque habitait ce vigoureux pays il y